



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 064-216401299-20250519-20250507-DE



Délibération n° 2025-05-07

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 19 mai à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
13/05/2025
Date d'affichage :
13/05/2025

Présents : M. JACOTTIN, M. OCHEM, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. MAZODIER, M. CHAVIGNÉ, Mme AUCLAIR, M. BAYSSAC, Mme FERRER, Mme FOURCADE, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. MAUBOULES, M. LALANNE, Mme LOURAU Mme DE BOISSEZON, M. TALAALOUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. LARCHER, Mme BOGNARD, M. FRETAY, Mme FLOUS, M. DEFRASNE.

Nombre de membres :
Afférents : 32
Présents : 24
Qui ont pris part au vote : 32

Absents excusés : Mme FRANCO, M. CABANES, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme WEISS, Mme LABOURET, M. COLIN, M. RIBETTE, M. LESCHIUTTA.

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Pouvoirs : Mme FRANCO à M. OCHEM, M. CABANES à Mme LOURAU, Mme GARCIA-ORCAJADA à Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, Mme WEISS à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. COLIN à M. MAZODIER, M. RIBETTE à M. FRETAY, M. LESCHIUTTA à Mme FLOUS.

Secrétaire de séance : M. Julien BAYSSAC

N° 2025-05-07

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA CHAMPIONNE PARALYMPIQUE EMELINE PIERRE

RAPPORTEUR : Frédéric MAZODIER

Par délibération N°2024-10-08, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le nom d'Emeline Pierre à la piscine de Billère pour rendre hommage à la nageuse qui a remporté une médaille d'or sur l'épreuve de 100m nage libre aux Jeux paralympique de Paris 2024.

La cérémonie de baptême de la piscine aura lieu le samedi 5 juillet 2025 en présence de la Championne Paralympique.

Actuellement licenciée au Cercle des Nageurs de Brest en Bretagne, il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge ses frais de déplacement pour participer à la cérémonie de baptême de « L'Espace aquatique Emeline Pierre » à Billère le 5 juillet.

Conseil municipal – Séance du 19 mai 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND EN CHARGE** les frais de déplacement d'Emeline Pierre entre Brest et Billère pour un montant de 461 € ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Arnaud JACOTTIN

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

